

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8  
Remplace la version 7.00\*\*\*

Date de révision 26-oct.-2022  
Date d'émission 26-oct.-2022

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

# Acétate d'isobutyle

No.-CAS 110-19-0  
N°CE 203-745-1  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119488971-22

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Préparation Distribution de substance Revêtements produit de nettoyage substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	<b>OQ Chemicals GmbH</b> Rheinpromenade 4A D-40789 Monheim Germany
Informations sur le produit	Product Stewardship FAX: +49 (0)208 693 2053 email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	+44 (0) 1235 239 670 (UK) accessible 24/7
Nationale téléphone en cas d'urgence	Centre Antipoisons Belge +32 (0)70 245 245 accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 2, H225

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H336

Indications complémentaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

**Danger**

### Déclarations de risque

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261: Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### CE Dangers

EUH 066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Acétate d'isobutyle	110-19-0	01-2119488971-22	Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 EU H066	> 99,0

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Toux, nausée, vomissements, mal de tête, Évanouissement, Respiration coupée, Vertiges, narcose.

#### Risque particulier

effets sur le système nerveux central, Oedème pulmonaire, Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

fiche de données de sécurité.

## Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

## Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

## Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

## Produits incompatibles

acides forts et bases fortes  
oxydants forts

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

### Matière appropriée

acier doux, acier inoxydable, aluminium

### Matière non-appropriée

Attaque certaines formes de plastique et de caoutchouc, cuivre

### Classe de température

T2

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation

Distribution de substance

Revêtements

produit de nettoyage

substances chimiques de laboratoire

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

Directive 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Nom Chimique	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	TWA (ppm)	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	STEL (ppm)	Absorption par la peau
Acétate d'isobutyle CAS: 110-19-0	241	50	723	150	

## Limites d'exposition Belgique

### Valeurs limites d'exposition Belgique

Nom Chimique	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	TWA (ppm)	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	STEL (ppm)
Acétate d'isobutyle CAS: 110-19-0	238	50	712	150

### Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original

## DNEL & PNEC

### Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

#### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	600 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	600 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	10 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	10 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

#### Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	35,7 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	35,7 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	5 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	5 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	5 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	5 mg/kg bw/day
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

#### Environnement

PNEC eau - eau douce	0,17 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,017 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,34 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

PNEC STP	200 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	0,877 mg/kg
PNEC sédiments - eau salée	0,0877 mg/kg
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	0,0755 mg/kg
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc butyle
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 3
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,3 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 60 min

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle / caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 2
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,9 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 30 min

#### Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

#### Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

143.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide***				
Couleur	incolore				
Odeur	fruité				
Seuil olfactif	19,3 mg/m <sup>3</sup>				
Point de fusion/point de congélation	< -90 °C (Point d'écoulement)				
Méthode	DIN ISO 3016				
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	117 °C @ 1013 hPa				
Méthode	OECD 103				
Inflammabilité	Inflammable				
Limite inférieure d'explosivité	1,3 Vol %				
Limite supérieure d'explosivité	10,5 Vol %				
Point d'éclair	22 °C @ 1013 hPa				
Méthode	ISO 2719				
Température d'auto-inflammabilité	430 °C @ 1019 hPa				
Méthode	DIN 51794				
Température de décomposition	donnée non disponible				
pH	6,7 (-5 g/l dans l'eau @ 20 °C (68 °F))				
Viscosité cinématique	0,804 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C***				
Méthode	ASTM D445***				
Solubilité	5,6 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	2,3 @ 25 °C (77 °F) mesuré(e) OECD 117				
Pression de vapeur					
Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
21	2,1	0,021	20	68	DIN EN 13016-2
89	8,9	0,088	50	122	DIN EN 13016-2
Densité et/ou densité relative					
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
0,871	20	68	DIN 51757		
Densité de vapeur relative	4,0 (Air=1) @20 °C (68 °F)				
Caractéristiques des particules	Non applicable				



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

## 9.2. Autres informations

<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Poids moléculaire</b>	116,16
<b>Formule moléculaire</b>	C6 H12 O2
<b>log Koc</b>	1,19 calculé
<b>Indice de réfraction</b>	1,390 @ 20 °C
<b>Tension de surface</b>	62,5 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
<b>Vitesse d'évaporation</b>	1,5 (Acétate de n-butyle = 1)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

acides forts et bases fortes, oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Acétate d'isobutyle (110-19-0)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	13413 mg/kg	rat	OECD 401
Dermique	LD50	> 17400 mg/kg	lapin mâle	OECD 402

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Inhalation	CL50	30 mg/l	rat, femelle	OECD 403
------------	------	---------	--------------	----------

## Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

### Irritation et corrosion

#### Acétate d'isobutyle (110-19-0)

Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau	OECD 404	Références croisées
Yeux	lapin	Pas d'irritation des yeux	OECD 405	Références croisées
l'appareil respiratoire	Homme	Potentiel d'irritation faible		Références croisées

## Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Irritation des yeux / Corrosion

Irritation des voies respiratoires

### Sensibilisation

#### Acétate d'isobutyle (110-19-0)

Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	

## Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

#### Acétate d'isobutyle (110-19-0)

Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEL: 495 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	OECD 408	Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEC: 500 ppm/d (13 semaines)	rat, mâle/femelle	EPA OTS 798.2450 Inhalation	Références croisées

## Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

### Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice

#### Acétate d'isobutyle (110-19-0)

Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif (avec activation métabolique)	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	Références croisées Étude in vitro Essai du micronoyau
Toxicité pour le développement	NOAEC: 15,7 mg/l	rat		OECD 414, inhalation	Références croisées Toxicité maternelle, Toxicité pour le développement, Tératogénicité Toxicité pour l'embryon
Toxicité pour le développement	NOAEC: 3,9 mg/l	lapin	Toxicité maternelle	OECD 414, inhalation	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEC: 15,7 mg/l	lapin	Toxicité pour le foetus, Toxicité pour l'embryon Tératogénicité	OECD 414, inhalation	Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEC: 3198 ppm	rat, parental Rat, 1ere génération, mâle/femelle rat 2. Generation, male/female		EPA OPPTS 870.3800	Références croisées
Toxicité reproductrice		V79 cells, Chinese hamster	négatif (avec activation métabolique)	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation) HPRT	Références croisées Étude in vitro

## **Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Mutagénicité

Toxicité pour le développement

Toxicité reproductrice

Aucune étude oncologique n'a été effectuée

## **Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0**

### **Symptômes principaux**

Toux, Respiration coupée, Vertiges, mal de tête, nausée, narcose, vomissements, Évanouissement.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

**Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0**

## Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation.

### Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Acétate d'isobutyle (110-19-0)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: 25 mg/l	OECD 202
Oryzias latipes	96h	LC50: 17 mg/l	OECD 203
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: 397 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Pseudomonas putida	16 h	TTC: 200 mg/l	Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Toxicité à long terme				
Acétate d'isobutyle (110-19-0)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	EC50: 34 mg/l/21d	OECD 211	
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	NOEC: 23 mg/l (21d)	OECD 211	
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 196 mg/l (3d)	OECD 201	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0**

#### Biodégradation

81 % (20 d), Facilement biodégradable, Eau d'égout, Soins domestiques, inadapté, aérobique, OECD 301 D.

Dégradation abiotique		
Acétate d'isobutyle (110-19-0)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	t <sub>1/2</sub> (pH 7): 3,33 yr @ 25°C	calculé
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 3,49 days	calculé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétate d'isobutyle (110-19-0)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	2,3 @ 25 °C (77 °F)	mesuré(e), OECD 117
BCF	15,3	calculé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

## 12.4. Mobilité dans le sol

Acétate d'isobutyle (110-19-0)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	62,5 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	log Koc: 1,19	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 13% Sol : 48% eau: 38,8% Sédiment : 0,11%	calculé Fugacity Model Level III

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1213

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Acétate d'isobutyle

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

II

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de restriction en tunnel ADR	(D/E)
Code de classement	F1
Numéro de risque	33
<b>ADN</b>	Navire à conteneurs ADN
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1213
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Acétate d'isobutyle
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de classement	F1
Numéro de risque	33
<b>ADN</b>	Bateau-citerne ADN
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1213
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Acétate d'isobutyle
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
Risques secondaires	N3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de classement	F1
<b>ICAO-TI / IATA-DGR</b>	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1213
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Isobutyl acetate
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	donnée non disponible
<b>IMDG</b>	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1213

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Isobutyl acetate
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
No EMS	F-E, S-D ***
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	
Nom du produit	Butyl acetate
Type de bateau	3
Catégorie de polluant	Y
Classe de danger	P***

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

##### Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

<b>Classification</b>	Flam. Liq. 2; H225
<b>Symboles de danger</b>	GHS02 Flamme
<b>Texte d'avertissement</b>	Danger
<b>Déclarations de risque</b>	H225, EUH066

##### DI 2012/18/EU (Seveso III)

<b>Catégorie</b>	Annexe I, partie 1: P5a - c ; en fonction des conditions
------------------	---

##### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Acétate d'isobutyle CAS: 110-19-0	régulé

### Inventaires internationales

#### Acétate d'isobutyle , CAS: 110-19-0

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2037451 (EU)  
ENCS (2)-731 (JP)  
ISHL (2)-731 (JP)  
KECI KE-00055 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

TCSI (TW)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH 066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

### Clause de non-responsabilité

**Vain teollisuustarkoituksiin.** Tässä esitetyt tiedot ovat tämänhetkisen tietämyksemme mukaisia, mutta niiden täydellisyyttä ei voida taata. OQ Chemicals ei anna mitään takuuta tämän tuotteen turvallisuudesta käsittelystä asiakkaiden käytössä tai muiden aineiden samanaikaisesta vaikutuksesta sen kanssa. Käyttäjä vastaa täydellisesti tuotteen soveltuvuuden toteamisesta asianomaiseen käyttötarkoitukseen ja kaikkien sovellettävien tai välttämättömien turvallisuusstandardien vaatimusten täyttämisestä.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

# Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

## Informations générales

Les risques résultant d'une exposition à courte durée sont également couverts par la prise en compte des expositions de longue durée

Pour toute utilisation par les consommateurs finaux dans les domaines d'utilisation suivants, n'hésitez pas à nous contacter ([sc.psq@oq.com](mailto:sc.psq@oq.com))

Applications en couches

utilisation de produits de nettoyage

Applications des consommateurs p.e. en tant que bases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps,



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

parfums et fragrances (PC28, PC35). Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire

Informations détaillées sur les SPERCs utilisés sur : [www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library](http://www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library)

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

## Identité du scénario d'exposition

- 1 Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- 2 Répartition de la substance
- 3 Applications en couches
- 4 Applications en couches
- 5 Utilisation dans des détergents
- 6 Utilisation dans des détergents
- 7 Intervention en laboratoires
- 8 Intervention en laboratoires

## Numéro du ES 1

court titre du scénario d'exposition

**Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels  
SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit  
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)  
PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées  
PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation  
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

## Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2

#### autre spécification

SpERC ESVOG 2.2.v1 (ESVOG 4), Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés,

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 13.33 to

montant annuel par site: 4000 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 300 jours

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 2.5 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.05 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 90 %

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique (%): 89.4

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 3, PROC 15

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

**Numéro du scénario contribuant 3**  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

**autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

**Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**Facteurs humains indépendants du management du risque**

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 4**  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

**autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

**Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**Facteurs humains indépendants du management du risque**

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant 5**  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5, PROC 9, PROC 14**

**autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

**Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**Facteurs humains indépendants du management du risque**

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant 6**  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation

supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune

aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

7

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 8b

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.036 mg/l; RCR: 0.209
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.713 mg/kg dw; RCR: 0.813
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.004 mg/l; RCR: 0.209
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.071 mg/kg dw; RCR: 0.812
Sols agricoles	PEC: 0.011 mg/kg dw; RCR: 0.143
Station d'épuration	PEC: 0.354 mg/l; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.076 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.002 mg/kg bw/day; RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>];

EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont

indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR

(proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour

contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.194; EE(derm): 0.034
Proc 2	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 1.37
Proc 3	EE(inhal): 193.6; EE(derm): 0.69

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

**Version / révision** 8

Proc 4	EE(inhal):	387.2 ; EE(derm):	1.372
Proc 5	EE(inhal):	96.8; EE(derm):	2.742
Proc 8a	EE(inhal):	96.8 ; EE(derm):	2.742
Proc 8b	EE(inhal):	484 ; EE(derm):	1.371
Proc 9	EE(inhal):	96.8 ; EE(derm):	6.86
Proc 14	EE(inhal):	96.8 ; EE(derm):	0.686
Proc 15	EE(inhal):	193.6 ; EE(derm):	0.34

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.0003; RCR(derm): 0.003	
Proc 2	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.137	
Proc 3	RCR(inhal): 0.323; RCR(derm):	0.069
Proc 4	RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.137	
Proc 5	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm):	0.274
Proc 8a	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.274	
Proc 8b	RCR(inhal): 0.807; RCR(derm):	0.137
Proc 9	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm):	0.686
Proc 14	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.069	
Proc 15	RCR(inhal): 0.323; RCR(derm):	0.034

## Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

### Répartition de la substance

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Chargement (y compris embarcation maritime/fluviatile, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.

## Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2**

### autre spécification

SpERC ESVOC 1.1b.v1 (ESVOC 3), Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés,

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3.

### quantités utilisées

montant annuel par site: 50000 to

Quantité quotidienne par site: 0.033 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 300 jours

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.01 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.001 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.001%

### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Utiliser un traitement de l'air sortant en usine avec récupération des gaz (absorption, ...). Efficacité supposée : 90 %

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 89.4

**Numéro du scénario contribuant**

**2**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 3, PROC 15**

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant**

**3**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2, PROC 4**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

4

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8a

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.0002 mg/l; RCR: 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.005 mg/kg dw; RCR: 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00002 mg/l; RCR: 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.0004 mg/kg dw; RCR: 0.01

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Sols agricoles	PEC: 0.0006 mg/kg dw; RCR: 0.008
Station d'épuration	PEC: 0.00002 mg/l; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.004 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 4.563E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.194; EE(derm): 0.034
Proc 2	EE(inhal): 96.8; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 193.6 ; EE(derm): 0.69
Proc 4	EE(inhal): 387.2; EE(derm): 1.372
Proc 8a	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 2.742
Proc 8b	EE(inhal): 484 ; EE(derm): 1.371
Proc 15	EE(inhal): 193.6 ; EE(derm): 0.34

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.0003; RCR(derm): 0.003
Proc 2	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.027
Proc 3	RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.069
Proc 4	RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.137
Proc 8a	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.274
Proc 8b	RCR(inhal): 0.807; RCR(derm): 0.137
Proc 9	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.686
Proc 15	RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.034

## Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

**Applications en couches**

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU7: Imprimerie et reproduction d'enregistrements

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC7: Pulvérisation dans des installations in-dustrielles



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors de l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le transfert en vrac et semi-vmrac, travaux d'enduction et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

## Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

#### autre spécification

SpERC ESVOc 4.3a.v1 (ESVOc 5), Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés, Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 13.33 to

montant annuel par site: 4000 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 300 jours

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 14.7 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.04 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement de l'air sortant en usine. Réévaluer les systèmes existants ou les compléter avec des systèmes supplémentaires.

Efficacité supposée : 85 % Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 98 %

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalizations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 89.4

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 3, PROC 15

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 3**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 4**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant 5**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5, PROC 13**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

8 h (vacation complète)

## **Facteurs humains indépendants du management du risque**

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## **conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## **Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## **Numéro du scénario contribuant**

6

## **Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7**

### **autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### **Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### **Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

## **Facteurs humains indépendants du management du risque**

Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm<sup>2</sup>)

## **conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

## **conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation).

## **Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## **Numéro du scénario contribuant**

7

## **Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a, PROC 10**

### **autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### **Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### **Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

## **Facteurs humains indépendants du management du risque**

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## **conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## **Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## **Numéro du scénario contribuant**

8

## **Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

### **autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### **Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### **Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

## **Facteurs humains indépendants du management du risque**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.029 mg/l; RCR: 0.168
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.571 mg/kg dw; RCR: 0.651
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.003 mg/l; RCR: 0.168
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.057 mg/kg dw; RCR: 0.651
Sols agricoles	PEC: 0.063 mg/kg dw; RCR: 0.84
Station d'épuration	PEC: 0.283 mg/l; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.448 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.013
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.004 mg/kg bw/day; RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.194; EE(derm): 0.034
Proc 2	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 1.37
Proc 3	EE(inhal): 193.6; EE(derm): 0.69
Proc 4	EE(inhal): 387.2 ; EE(derm): 1.372
Proc 5	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 2.742
Proc 7	EE(inhal): 242 ; EE(derm): 4.286
Proc 8a	EE(inhal): 96.8; EE(derm): 2.742
Proc 8b	EE(inhal): 484; EE(derm): 1.371
Proc 10	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 5.486
Proc 13	EE(inhal): 96.8; EE(derm): 2.742
Proc 15	EE(inhal): 193.6; EE(derm): 0.34

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;

RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.0002; RCR(derm): 0.003
Proc 2	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.137
Proc 3	RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.069
Proc 4	RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.137
Proc 5	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.274
Proc 7	RCR(inhal): 0.403; RCR(derm): 0.429
Proc 8a	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.274
Proc 8b	RCR(inhal): 0.807; RCR(derm): 0.137
Proc 10	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.549
Proc 13	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.274
Proc 15	RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.034

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

## Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

### Applications en couches

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition importantes

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Proc19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors de l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le transfert en vrac et semi-vmrac, travaux d'enduction et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

#### Autres explications

Usage professionnel

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

#### Scénarios contributeurs

#### Numéro du scénario contributeur

1

#### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

#### autre spécification

SpERC ESVOC 8.3b.v1,

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3.

#### quantités utilisées

quantités utilisées (EU): 4000 to/a

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.0005 to/d

**Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Part de libération dans l'air en provenance du process: 98 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 1%

**Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales**

Taille des canalisations / desstations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 89.4

**Numéro du scénario contribuant 2**  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 3, PROC 15**

**autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

**Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**Facteurs humains indépendants du management du risque**

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 3**  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

**autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

**Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**Facteurs humains indépendants du management du risque**

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 4**  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4, PROC 5, PROC 13**

**autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

**Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a, PROC 8b

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

6

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Numéro du scénario contribuant

7

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm<sup>2</sup>)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant** 8

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm<sup>2</sup>)

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

**Numéro du scénario contribuant** 9

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 19**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à 1980 cm<sup>2</sup>

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Lorsque des activités sont exercées à l'extérieur (LEV non applicable), porter une protection des voies respiratoires (efficacité 90%).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.0003 mg/l; RCR: 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.005 mg/kg dw; RCR: 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00002 mg/l; RCR: 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.0005 mg/kg dw; RCR: 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.0001 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 0.0003 mg/l; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 9.277E-5 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 1.562E-5 mg/kg bw/day; RCR: 0.01



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (courte durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (courte durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal):	0.194; EE(derm): 0.034	
Proc 2	EE(inhal):	387.2 ; EE(derm):	1.37
Proc 3	EE(inhal):	484 ; EE(derm):	0.69
Proc 4	EE(inhal):	193.6 ; EE(derm):	1.372
Proc 5	EE(inhal):	387.2 ; EE(derm):	2.742
Proc 8a	EE(inhal):	387.2; EE(derm):	2.742
Proc 8b	EE(inhal):	96.8 ; EE(derm):	2.742
Proc 10	EE(inhal):	387.2 ; EE(derm):	2.743
Proc 11	EE(inhal):	116.2; EE(derm): 6.428	- Scénarios contributants 7
	EE(inhal):	203.3; EE(derm): 6.428	- Scénarios contributants 8
Proc 13	EE(inhal):	387.2 ; EE(derm):	2.742
Proc 15	EE(inhal):	193.6 ; EE(derm):	0.34
Proc 19	EE(inhal):	81.31; EE(derm):	8.486

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal):	0.0002; RCR(derm):	0.003
Proc 2	RCR(inhal):	0.645; RCR(derm):	1.37
Proc 3	RCR(inhal):	0.807; RCR(derm):	0.069
Proc 4	RCR(inhal):	0.323; RCR(derm):	0.137
Proc 5	RCR(inhal):	0.645; RCR(derm):	0.274
Proc 8a	RCR(inhal):	0.645; RCR(derm):	0.274
Proc 8b	RCR(inhal):	0.161; RCR(derm):	0.274
Proc 10	RCR(inhal):	0.645; RCR(derm):	0.274
Proc 11	RCR(inhal):	0.194; RCR(derm): 0.643	- Scénarios contributants 7
	RCR(inhal):	0.339; RCR(derm): 0.643	- Scénarios contributants 8
Proc 13	RCR(inhal):	0.645; RCR(derm):	0.274
Proc 15	RCR(inhal):	0.323; RCR(derm):	0.034
Proc 19	RCR(inhal):	0.136; RCR(derm):	0.849

## Numéro du ES 5

court titre du scénario d'exposition

### Utilisation dans des détergents

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)  
SU9: Fabrication de substances chimiques fines

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposit  
PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles  
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées  
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

## Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

#### autre spécification

SpERC ESVOC 4.4a.v1 (ESVOC 8), Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés,

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 5 to

montant annuel par site: 100 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 20 jours

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 50%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.01 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement de l'air sortant en usine. Réévaluer les systèmes existants ou les compléter avec des systèmes supplémentaires.

Efficacité supposée : 50 %

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 89.4

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 3**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2, PROC 4**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant 4**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation

supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

**Numéro du scénario contribuant 5**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a, PROC 10**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

6

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Numéro du scénario contribuant

7

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.003 mg/l; RCR: 0.017
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.058 mg/kg dw; RCR: 0.066
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.0003 mg/l; RCR: 0.017
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.006 mg/kg dw; RCR: 0.065
Sols agricoles	PEC: 0.015 mg/kg dw; RCR: 0.204

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Station d'épuration	PEC: 0.027 mg/l; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.038 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 2.945E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.194 ; EE(derm): 0.034	
Proc 2	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 0.274	
Proc 3	EE(inhal): 193.6 ; EE(derm): 0.69	
Proc 4	EE(inhal): 387.2 ; EE(derm): 1.372	
Proc 7	EE(inhal): 242 ; EE(derm): 4.286	
Proc 8a	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 2.742	
Proc 8b	EE(inhal): 484 ; EE(derm): 1.371	
Proc 10	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 5.486	
Proc 13	EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 2.742	

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.0001; RCR(derm): 0.003	
Proc 2	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.027	
Proc 3	RCR(inhal): 0.323 ; RCR(derm): 0.069	
Proc 4	RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.137	
Proc 7	RCR(inhal): 0.403; RCR(derm): 0.429	
Proc 8a	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.274	
Proc 8b	RCR(inhal): 0.807; RCR(derm): 0.137	
Proc 10	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.549	
Proc 13	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.274	

## Numéro du ES 6

court titre du scénario d'exposition

### Utilisation dans des détergents

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

## Autres explications

Usage professionnel

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

#### autre spécification

SpERC ESVOG 8.4b.v1 (ESVOG 9),

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3.

#### quantités utilisées

quantités utilisées (EU): 2000 to/a

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.0003 to/d

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 2 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.0001 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 89.4

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 3

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

#### Propriétés du produit

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### Facteurs humains indépendants du management du risque

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 3**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 4**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4, PROC 13**

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant 5**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4, PROC 13**

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant 6**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

## PROC 4

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Pour l'extérieur

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contribuant

7

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8a, PROC 8b

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contribuant

8

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8a, PROC 8b, PROC 10

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contribuant

9

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Pour l'extérieur

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

10

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 10

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

11

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 11

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

12

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 11

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.0002 mg/l; RCR: 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.005 mg/kg dw; RCR: 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00002 mg/l; RCR: 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.0004 mg/kg dw; RCR: 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.00002 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 1.432E-8 mg/l; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 9.267E-5 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 1.379E-5 mg/kg bw/day; RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.194; EE(derm): 0.034
Proc 2	EE(inhal): 387.2; EE(derm): 1.37
Proc 3	EE(inhal): 484; EE(derm): 0.69
Proc 4	EE(inhal): 193.6; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 4
	EE(inhal): 193.6; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 5
	EE(inhal): 406.6; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8a	EE(inhal): 387.2; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 7
	EE(inhal): 387.2; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributeurs 8
Proc 8b	EE(inhal): 96.8; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 7
	EE(inhal): 193.6; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributeurs 8
	EE(inhal): 406.6; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 9
Proc 10	EE(inhal): 232.3; EE(derm): 3.292 - Scénarios contributeurs 8
	EE(inhal): 387.2; EE(derm): 1.097 - Scénarios contributeurs 10
Proc 11	EE(inhal): 116.2; EE(derm): 3.857 - Scénarios contributeurs 11
	EE(inhal): 290.4; EE(derm): 3.857 - Scénarios contributeurs 12
Proc 13	EE(inhal): 387.2; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 4
	EE(inhal): 387.2; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 5

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.0003; RCR(derm): 0.003
Proc 2	RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.137

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

**Version / révision** 8

Proc 3	RCR(inhal): 0.807; RCR(derm): 0.069
Proc 4	RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.137 - Scénarios contributeurs 4 RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.137 - Scénarios contributeurs 5 RCR(inhal): 0.678; RCR(derm): 0.082 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8a	RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.274 - Scénarios contributeurs 7 RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.055 - Scénarios contributeurs 8
Proc 8b	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.274 - Scénarios contributeurs 7 RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.055 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.678; RCR(derm): 0.165 - Scénarios contributeurs 9
Proc 10	RCR(inhal): 0.387; RCR(derm): 0.329 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.11 - Scénarios contributeurs 10
Proc 11	RCR(inhal): 0.194; RCR(derm): 0.386 - Scénarios contributeurs 11 RCR(inhal): 0.484; RCR(derm): 0.386 - Scénarios contributeurs 12
Proc 13	RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.274 - Scénarios contributeurs 4 RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.274 - Scénarios contributeurs 5

## Numéro du ES 7

court titre du scénario d'exposition

### Inervention en laboratoires

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### Catégories des processus

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

#### Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

#### Scénarios contributeurs

#### Numéro du scénario contributeur

1

#### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.05 to

montant annuel par site: 1 to

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

## Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

## conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 10 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

## Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 90 %

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 89.4

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

**Numéro du scénario contribuant** 2  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 3  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.027 mg/l; RCR: 0.157
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.536 mg/kg dw; RCR: 0.611
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.003 mg/l; RCR: 0.157
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.054 mg/kg dw; RCR: 0.61

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

Sols agricoles	PEC: 0.0001 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 0.265 mg/l; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 8.543E-4 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 1.023E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (courte durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (courte durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 10	EE(inhal): 96.8; EE(derm):	5.486
Proc 15	EE(inhal): 193.6 ; EE(derm):	0.34

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 10	RCR(inhal): 0.161; RCR(derm):	0.549
Proc 15	RCR(inhal): 0.323; RCR(derm):	0.034

## Numéro du ES 8

court titre du scénario d'exposition

### Inervention en laboratoires

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

#### Autres explications

Usage professionnel

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)  
Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

#### Scénarios contributants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate d'isobutyle  
10260

Version / révision 8

**Numéro du scénario contribuant** 1  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a**

## autre spécification

SpERC ESVOC 8.17.v1 (ESVOC 39),  
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3.

## quantités utilisées

quantités utilisées (EU): 1 to/a  
Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1  
La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005  
Largeur journalière utilisation dispersive : 0.0000001 to/d

## Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

## autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

## conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 50 %  
Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 50 %  
Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000  
le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 89.4

**Numéro du scénario contribuant** 2  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %  
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 3  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate d'isobutyle**  
**10260**

Version / révision 8

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.0002 mg/l; RCR: 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.005 mg/kg dw; RCR: 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00002 mg/l; RCR: 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.0004 mg/kg dw; RCR: 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.00002 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 3.632E-6 mg/l; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 9.267E-5 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 1.381E-5 mg/kg bw/day; RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (courte durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (courte durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 10	EE(inhal):	232.3; EE(derm): 3.292
Proc 15	EE(inhal):	193.6; EE(derm): 0.34

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 10	RCR(inhal):	0.387; RCR(derm):	0.329
Proc 15	RCR(inhal):	0.323; RCR(derm):	0.034